



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 99133

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les récents chiffres publiés concernant le nombre de pédiatres en France. En effet, l'association française de pédiatrie ambulatoire (Afpa) a remis le 19 janvier 2011 à ses services une pétition pour dénoncer le manque de pédiatres. "La France ne compte qu'un pédiatre pour 5 300 enfants, trois fois moins que la moyenne européenne" souligne le texte. Elle demande de faire passer le *numerus clausus* national annuel, qui détermine le nombre de nouveaux professionnels, de 280 à 600 places. Il lui demande donc si le Gouvernement entend faire changer dans les plus brefs délais sa politique de santé des plus petits.

Texte de la réponse

Il ressort des projections récentes que le nombre de pédiatres augmenterait de 20 % d'ici à 2030. Cependant, la part des pédiatres libéraux tend à décroître. Plus largement, il convient de rappeler que les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le *numerus clausus* des études médicales depuis 2000. Celui-ci a été relevé de 3 850 en 2000 à 7 400 en 2009. Ce chiffre ayant été confirmé depuis lors. Par ailleurs, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit une prévision du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale pour une période de cinq ans. Ces quotas sont établis en fonction des besoins de soins, à partir des propositions de l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Ainsi, le nombre d'internes est adapté progressivement aux besoins de la prise en charge spécialisée. Le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en pédiatrie a été porté de 148 en 1999 à 274 en 2010, puis 281 en 2014.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99133

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 867

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5855